



AIRES DE JEUX – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS



Objet de la vérification	Type de vérification	Moment ou fréquence de la vérification	Documents établis suite à la vérification	Textes de référence
Cages de but de football, de handball, de basket-ball...	Vérification périodique	Avant mise en service et selon périodicité établie par l'exploitant ou le gestionnaire	Rapport de vérification	Code du sport Art. R 322-25 NF S52-409
Inspection d'état de conservation des aires de jeux	Vérification périodique	Selon périodicité établie par l'exploitant ou le gestionnaire	Rapport de vérification	Décret 96-1136 du 18.12.1996 Décret 94-699 du 10/08/94

